

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 5 Juillet 2018

Nombre de conseillers : 13

Présents : 7

Votants : 7

L'an Deux Mil dix-huit, jeudi 5 Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 29 Juin 2018

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, M. Marc FERLAY, Mme Marie-Dominique CHEVRON, Mme Florence BRIERE, M. Bertrand CHAMBE, Mme Sophie RODIER

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Benoit VERNAISON, M. Sébastien BALMONT, M. Wilfried ROLLET

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h45

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le montant de la participation aux frais d'eau et d'électricité à appliquer aux forains pour la vogue. **Unanimité**

POINT SUR LA REUNION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le PADD est le premier document constitutif du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est en quelque sorte la feuille de route « politique » du PLU.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a présenté les modifications du PADD délibérées lors du conseil du 14 Juin 2018 aux Personnes Publiques Associées le 26 Juin 2018.

Les Personnes Publiques Associées présentes étaient : l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le SYDER, la CCMDL, le SIMA Coise.

Il précise qu'il n'y a pas eu de remarque bloquante mais que la Commune doit faire une étude géotechnique.

Une réunion PLU est programmée le 24 Juillet à 14h00 pour travailler sur les changements de destination et les emplacements réservés.

Le PADD est consultable en mairie dans le registre de concertation.

POINT SUR LE CHANTIER DE L'ECOLE

Les tests d'humidité se sont révélés positifs.

La paille et la laine de bois vont donc être totalement enlevées.

Un autre isolant à définir va être remis.

Les menuiseries seront terminées d'être posées le 6 Juillet pour la visite du chantier de l'école en présence des financeurs.

Le préau est en train d'être finalisé.

Le chantier avance mais avec du retard. Le planning n'a pas encore été redéfini il devrait être recalé très prochainement.

La rénovation de l'ancien bâtiment avance normalement.

La consultation pour le mobilier de l'école va être lancée.

• DELIBERATION : AVENANTS DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Un avenant à valider :

Lot 07 – entreprise C.A.E. Groupe : passage du BA 13 sous solives existante en BA 18 CF ½ h : 888.00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité

REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE DU FPIC

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est proposé une nouvelle répartition dérogatoire libre pour les communes du territoire.

Délibération reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal car la Commune de Duerne attend la délibération de la CCMDL pour se prononcer.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Chaque année, la commune reçoit une redevance d'occupation du domaine public de la part d'Orange et d'Enedis.

En 2018, cette redevance s'élève à 1 170 € pour Orange et à 203 € pour Enedis.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – SIEMLY

Sophie RODIER présente les grands points de ce rapport.

Les personnes qui souhaitent le lire peuvent aller le consulter en mairie.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC

Monsieur le Maire présente les points importants de ce rapport et précise qu'il y a 282 habitants desservis par le SPANC sur Duerne ce qui représente 128 dispositifs d'Assainissement Non Collectif sur Duerne.

Sur les 126 dispositifs ANC contrôlés au 31/12/2017 pour Duerne (2 non contrôlés) :

- 30 avis défavorables : travaux obligatoires
- 57 avis défavorables : travaux souhaités
- 10 avis favorables avec réserves
- 29 avis favorables : installations conformes

Le rapport complet est consultable en mairie.

• DELIBERATION : SUR LE MONTANT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE DES FORAINS POUR LA VOGUE

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre en place une tarification claire à appliquer aux forains de la Vogue de Duerne pour la participation aux frais d'eau et d'électricité.

Il propose aux membres du Conseil la tarification suivante :

- 15 € pour les petits manèges (ex : stand de tir, pêche à la ligne, machines à griffes...)
- 25 € pour les manèges d'enfants
- 40 € pour l'auto-tamponneuse

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Bertrand CHAMBE informe les membres du Conseil qu'un OTI (Office du Tourisme Intercommunautaire) va être créé avec les Communautés de communes COPAMO et CCVG.

QUESTIONS DIVERSES

- Le transformateur a été repeint par les élèves de l'école avec l'aide d'un intervenant extérieur.
- Les travaux des trottoirs sont terminés.
- Marc FERLAY informe les membres du Conseil qu'environ 7.5 Tonnes d'Enrobé froid et l'aide précieuse de bénévoles accompagnés de Lionel RIVAT et Bertrand CHAVEROT ont permis de reboucher les trous des chemins communaux.
- Florence BRIERE indique qu'avec le centre socio-culturel un test d'Accueil Centre Loisir sera effectué pendant les vacances de la Toussaint.
- Patrick HERRERO précise que suite à la réunion avec l'OGEC concernant le périscolaire, le montant de l'indemnisation sera de 2.50 € de l'heure à partir de septembre 2018 et qu'un forfait de 1,25 € sera mis en place pour le matin (entre 7h30 et 8h20).
- Patrick HERRERO indique que les 24h naturalistes organisées par la FRAPNA les 16 et 17 juin 2018 ont permis à 35 naturalistes de recenser la faune et la flore Duernoise. Une soirée sera organisée pour faire le bilan.
- Marie-Dominique CHEVRON rappelle que le Festival Lyly aura lieu du 30 juin 2018 au 14 juillet 2018. Notamment les 12 et 14 juillet 2018 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Duerne : LA TRAVIATA de VERDI.
- Marc FERLAY rappelle que l'inscription au concours de fleurissement doit se faire avant le 24 juillet 2018.
- **Rappel :** Les conteneurs à déchets ne servent pas à collecter les gros cartons mais les cartonnettes. Les cartons doivent être amenés à la déchetterie. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

La séance est levée à 23h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 6 Septembre à 20h30

